



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines
Direction du Patrimoine et de la Sécurité
Service des Etudes et Travaux Immobiliers

**RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANDIDATS SUITE À L'APPEL D'OFFRES POUR
LA RÉALISATION D'INSTALLATIONS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES
SITES DE LA BCEAO AU BÉNIN, AU BURKINA, EN CÔTE D'IVOIRE, AU NIGER ET AU
TOGO**



JUILLET 2026

N°	Questions posées par des candidats	Réponses de la BCEAO
1	Quel est l'emplacement exact du local TGBT et Transfo sur le site de Cotonou et Parakou	Les candidats sont invités à se référer aux informations recueillies lors des visites de sites obligatoires
2	Quelle est la hauteur des bâtiments principaux des sites?	Voir plan joint.
3	Au lieu d'avoir un système centralisé, est-il possible de placer les onduleurs dans les sous-champs ?	Oui
4	Le Cahier des charges ne mentionne pas si les installations solaires doivent intégrer des batteries pour les deux sites, un des sites, ou aucun des sites. Merci de bien vouloir clarifier ce point.	L'offre de base porte sur la réalisation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation raccordée au réseau électrique de la Banque, sans stockage.
5	Le Rapport d'études d'opportunité des 9 sites ne mentionne pas les deux sites du Bénin à savoir PARAKOU ET COTONOU. Merci de bien vouloir nous envoyer ce rapport pour le Bénin.	Le rapport constitue une étude du potentiel de la Banque et porte uniquement sur un échantillon de sites retenus à titre représentatif. Les données de consommation électrique fournies ont pour objet de mettre en évidence les principales tendances de consommation et d'apprécier le potentiel de déploiement des solutions envisagées
6	Le Cahier des charges ni aucun autre document fourni, ne mentionne la liste des documents administratifs nécessaires à la soumission. Merci de bien vouloir clarifier ce point.	Les documents administratifs à fournir sont bien mentionnés dans le cahier des charges dans la partie I. NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES
7	Concernant les équipements principaux, notamment les panneaux photovoltaïques, les onduleurs et autres composants associés, sommes-nous autorisés à proposer des constructeurs équivalents, tels que DEYE, en lieu et place de HUAWEI ?	Aucune marque d'équipement n'est imposée dans le DAO. Les candidats restent libres de proposer des matériels équivalents sous réserve du respect des spécifications techniques minimales requises
8	Une étude de charge des bâtiments a-t-elle été réalisée afin de vérifier leur capacité à supporter le poids des installations photovoltaïques ? Dans le cas contraire, cette prestation doit-elle être intégrée à notre offre ?	Aucune étude préalable n'a été formalisée. Toutefois, les structures existantes présentent la capacité portante requise pour supporter les équipements prévues en toiture

N°	Questions posées par des candidats	Réponses de la BCEAO
9	Des locaux techniques sont-ils disponibles pour l'installation des équipements électroniques, notamment les onduleurs, coffrets et batteries, ou devons-nous prévoir leur construction dans notre proposition ?	L'implantation des équipements électroniques est prévue dans les locaux techniques existants de la Banque. Toutefois, les soumissionnaires pourront proposer, sous leur responsabilité, une implantation alternative des équipements en extérieur ou dans des niches techniques, sous réserve d'en justifier la pertinence technique, de garantir leur protection contre les agressions extérieures et d'assurer leur conformité aux exigences du projet
10	Pouvez-vous nous confirmer le périmètre exact du lot 3 : comprend-il trois (03) agences, comme initialement annoncé, ou davantage, comme indiqué dans le rapport EDIS Énergie ?	Le périmètre constitutif du Lot 3 comprend strictement les trois (03) sites suivants : Abidjan, Daloa et Korhogo
11	Demande de visites complémentaires	Les entreprises pourront, si elles le désirent, retourner sur les lieux pour les relevés nécessaires à la finalisation de leurs offres.
12	Demande de report du délai de dépôt des offres	La date limite de dépôt des offres initialement fixée au 31 juillet 2026, est reportée au vendredi 14 août 2026 à 12 heures TU
13	Demande d'attestations de visite des sites	L'attestation de visite n'est pas requise, les listes des participants aux visites feront foi
14	Comportement exigé lorsque les groupes électrogènes fonctionnent : arrêt solaire, limitation ou couplage autorisé ?	En fonctionnement sur groupe électrogène, le système photovoltaïque devra maintenir sa production avec une limitation dynamique de l'injection
15	Point de raccordement imposé : TGBT, jeu de barres principal, arrivée transformateur ou départ dédié ?	Le point de raccordement préférentiel à retenir est le TGBT
16	Garanties minimales demandées : modules, onduleurs, structure, production et maintenance ?	Les candidats sont priés de se conformer aux exigences de garanties définies dans le Dossier d'Appel d'Offres (I. NOTE AUX SOUMMISSIONNAIRES)
17	Fourniture des schémas unifilaires de chaque site (transformateurs, TGBT, inverseurs réseau/groupe et groupes électrogènes) ?	La mise à disposition des schémas n'est pas prévue à ce stade
18	Fourniture des courbes de charge des sites sur au moins 15 jours, idéalement sur une année ?	Les données d'historique de consommation annuelle sont annexées au cahier des charges
19	Fourniture des puissances souscrites, puissances maximales appelées, cos ϕ et factures détaillées ?	Les données ci-dessus mentionnées constituent les seules références à considérer.
20	Fourniture des plans DWG/DXF, plans de toiture, plans des locaux techniques et chemins de câbles existants ?	La mise à disposition des plans n'est pas prévue à ce stade

N°	Questions posées par des candidats	Réponses de la BCEAO
21	Charge admissible des toitures connues ? Existe-t-il un rapport de structure ou d'étanchéité ?	Les structures existantes présentent la capacité portante requise pour supporter les équipements prévues en toiture
22	Nous constatons que l'étude de faisabilité transmise semble concerner les sites de la Côte d'Ivoire (Retenus). Pourriez-vous nous préciser si cette étude constitue le référentiel technique à retenir pour l'ensemble de la consultation des sites de la Côte d'Ivoire ?	Oui
23	En l'absence d'études préalables pour les autres sites, devons-nous comprendre que le dimensionnement des centrales photovoltaïques relève de l'initiative de chaque soumissionnaire ? Dans ce cas, les hypothèses de conception (puissance installée, taux de couverture énergétique, etc.) pourraient naturellement différer d'une offre à l'autre.	Les candidats sont invités à proposer les solutions les plus optimales sur la base des données de références fournies (plans de calepinage, profil de charges)
24	Nous souhaiterions connaître les critères techniques et administratifs qui seront retenus pour l'évaluation des offres. À ce stade, le dossier de consultation ne précise pas les hypothèses de référence ni la méthodologie d'appréciation des dimensionnements proposés. Sans cadre commun, chaque candidat sera amené à retenir ses propres hypothèses de calcul, ce qui pourrait conduire à des propositions techniquement très différentes et rendre leur comparaison plus complexe. L'objectif de notre démarche est de nous assurer que notre proposition réponde pleinement à vos attentes tout en s'inscrivant dans un cadre d'évaluation homogène et équitable entre l'ensemble des soumissionnaires.	Conformément aux dispositions du DAO, l'attribution sera prononcée au profit de l'offre techniquement conforme et financièrement la moins-disante.
25	Nous souhaitons obtenir une précision concernant les modalités de participation. Est-il possible de soumissionner à un ou plusieurs lots uniquement, ou la participation doit-elle obligatoirement couvrir l'ensemble des lots ?	Les lots sont indépendants, la participation ne couvre donc pas obligatoirement l'ensemble des lots. Il convient de souligner toutefois que la soumission à un lot requiert au préalable la visite de l'ensemble des sites qui le composent.
26	Le soumissionnaire sollicite la transmission des plans détaillés des toitures du lot 3, indiquant les équipements existants (CTA, groupes froids, lanterneaux, garde-corps, etc.), afin de fiabiliser l'étude d'implantation.	Les plans détaillés des toitures ne seront pas communiqués à ce stade de la procédure.

N°	Questions posées par des candidats	Réponses de la BCEAO
27	Le soumissionnaire souhaite obtenir le schéma unifilaire de l'installation existante (TGBT, transformateur) ainsi que la précision du régime de neutre utilisé, deux éléments indispensables au dimensionnement du raccordement de la centrale PV.	La mise à disposition des schémas n'est pas prévue à ce stade.
28	Aucun espace n'ayant été dédié à cet effet lors de la visite de site, le soumissionnaire sollicite la confirmation ou la désignation de l'emplacement retenu pour le local technique	L'implantation des équipements électroniques est prévue dans les locaux techniques existants de la Banque. Toutefois, les soumissionnaires pourront proposer, sous leur responsabilité, une implantation alternative des équipements en extérieur ou dans des niches techniques, sous réserve d'en justifier la pertinence technique, de garantir leur protection contre les agressions extérieures et d'assurer leur conformité aux exigences du projet
29	Pourriez-vous nous transmettre, si disponible, toute étude relative au système de protection contre la foudre ainsi que les caractéristiques des dispositifs existants ? Ces éléments permettront de définir les protections contre les surtensions conformément aux normes en vigueur.	Aucune étude de protection contre la foudre n'est disponible. Les soumissionnaires devront prévoir, conformément aux normes en vigueur, des parafoudres adaptés sur les côtés AC et DC de l'installation photovoltaïque.
30	Le plan de calepinage transmis en annexe fait apparaître des zones de toiture délimitées avec des surfaces individuelles . Le soumissionnaire doit-il impérativement limiter son implantation aux seules zones ainsi délimitées, ou la surface totale de toiture du bâtiment (y compris zones non marquées) reste-t-elle exploitable sous réserve de justification technique ?	L'implantation des modules doit rigoureusement respecter les zones de calepinage prédéfinies au sein du Dossier d'Appel d'Offres.
31	Le calepinage transmis ne semble pas tenir compte de plusieurs obstacles présents en toiture (structure surélevée, antennes, paratonnerre) : les zones désignées empiètent sur leur emprise. Pouvez-vous transmettre la position exacte (coordonnées ou côtes) et la hauteur de ces obstacles, afin d'intégrer les distances de dégagement nécessaires à notre calepinage ?	La prise en compte des obstacles physiques en toiture devrait se faire au cas par cas dans le cadre des visites complémentaires.
32	Le soumissionnaire sollicite la mise à disposition du fichier Excel (données brutes) des relevés de l'analyseur de réseau, afin d'affiner l'analyse de la courbe de charge et le dimensionnement de l'autoconsommation	Les données brutes de l'analyseur de réseau ne sont pas disponibles. Le dimensionnement devra être réalisé sur la base des consommations électriques et des surfaces disponibles communiquées dans le dossier d'appels d'offres.

N°	Questions posées par des candidats	Réponses de la BCEAO
33	Les données actuellement disponibles se limitant à l'année 2024, le soumissionnaire sollicite la transmission des douze (12) dernières factures d'électricité, afin de disposer d'un historique de consommation plus représentatif.	Les données de référence fournies sont les seules à être considérées dans le cadre de ce marché.
34	La Banque autoriserait-elle le soumissionnaire à utiliser un contrôleur dédié afin de piloter la centrale photovoltaïque et les groupes électrogènes en cas de coupure du réseau ?	Les candidats sont autorisés à intégrer tout dispositif d'automatisme ou de contrôle dédié, sous réserve qu'il réponde aux exigences réglementaires et normatives applicables.
35	Merci de nous communiquer les plans des réseaux enterrés (électricité, télécommunications, eau, etc.) lorsque ceux-ci sont disponibles. Ces plans permettront d'anticiper les contraintes liées aux travaux de génie civil.	La mise à disposition des plans n'est pas prévue à ce stade. Des ajustements seront opérés avec l'adjudicataire le cas échéant.
36	Afin de garantir la compatibilité de la solution proposée, pourriez-vous préciser les exigences relatives au système de supervision (SCADA/GTB), les protocoles de communication attendus ainsi que les interfaces à prévoir ? Cette précision permettra de proposer une architecture parfaitement compatible avec les installations existantes.	Le système de supervision des installations solaires photovoltaïque sera indépendant des supervisions existantes ; il n'est donc pas prévu d'interfaçage. Le système proposé devra intégrer son propre dispositif de supervision accessible via une interface dédiée.
37	Pour le dimensionnement de l'installation photovoltaïque, merci de bien vouloir préciser le critère à retenir : devons-nous dimensionner l'installation en maximisant l'exploitation des surfaces prévues sur les plans de calepinage, ou en nous basant sur les consommations électriques annuelles indiquées à l'Annexe II ?	Le dimensionnement doit être effectué en se limitant aux surfaces prévues.
38	Pourriez-vous également nous confirmer si ce projet bénéficie d'une exonération de taxes (TVA et autres taxes applicables) ?	Oui, ce marché est exonéré de taxes conformément aux dispositions du cahier des charges.
39	Le cahier des charges ne définit pas les conditions que chaque membre doit satisfaire lorsqu'un groupement d'entreprises souhaite soumissionner. Pourriez-vous nous préciser les exigences administratives, techniques et financières applicables à chacun des membres du groupement ?	En cas de groupement, les sociétés membres doivent établir une convention de groupement. Les informations requises dans le DAO sont exigées à chaque membre du groupement.
40	La possibilité de soumissionner en groupement	La soumission en groupement est autorisée.

N°	Questions posées par des candidats	Réponses de la BCEAO
41	Pourriez-vous également nous préciser les conditions et modalités applicables à une soumission en groupement ?	En cas de groupement, les sociétés membres doivent établir une convention de groupement.
42	Une entreprise qui n'est pas enregistrée dans un pays membre de l'UEMOA est-elle autorisée à participer à cet appel d'offres ? Dans l'affirmative, peut-elle être le titulaire principal du marché (chef de file du groupement ou contractant principal) ?	Oui, les entreprises hors zone UEMOA sont autorisées à soumissionner et peuvent agir en qualité de mandataire du groupement.
43	Une entreprise ayant participé aux visites des sites pour des lots différents par l'intermédiaire de ses partenaires locaux indépendants doit-elle soumettre des offres totalement indépendantes, chacune avec un partenaire local différent ?	Les prestations sont réparties en lots distincts et indépendants. Les modalités de partenariats relèvent de la responsabilité des candidats.
44	Concernant les lots composés de plusieurs sites , si une entreprise n'a pu visiter qu'un seul des trois sites, est-elle néanmoins autorisée à soumettre une offre pour ce lot ?	Non. La recevabilité de l'offre pour un lot multi-sites est strictement conditionnée à la participation du candidat aux visites obligatoires de la totalité des sites composant ledit lot.
45	Des espaces de stockage seront-ils mis à la disposition du titulaire sur les sites, ou existe-t-il des installations prévues par la BCEAO pour le stockage temporaire des équipements et matériaux pendant l'exécution des travaux ?	La BCEAO mettra à la disposition exclusive des entreprises adjudicataires des aires de stockage sécurisées au sein de chaque site pour la durée d'exécution des travaux.
46	Quelle est la durée prévisionnelle d'exécution du projet pour chacun des lots ?	Il incombe aux candidats d'inclure dans leur proposition un planning prévisionnel d'exécution assorti d'un délai réaliste et justifié pour chaque lot.
47	Pourriez-vous préciser les critères d'évaluation des offres ? L'attribution sera-t-elle fondée uniquement sur le montant de l'offre financière ou une évaluation combinée des propositions technique et financière sera-t-elle appliquée ? Si oui, quelle sera la pondération entre les deux volets ?	Conformément aux dispositions du DAO, l'attribution sera prononcée au profit de l'offre techniquement conforme et financièrement la moins-disante.
48	Pourriez-vous fournir des informations complémentaires concernant les groupes électrogènes existants sur les différents sites, notamment : leur puissance nominale ; leur année de mise en service (ou leur âge approximatif) ; leur état de fonctionnement ; ainsi que toute autre information technique pertinente ?	Les candidats sont invités à se référer aux informations recueillies lors des visites de sites.

N°	Questions posées par des candidats	Réponses de la BCEAO
49	Dans l'hypothèse où les équipements seraient importés, les formalités de dédouanement seront-elles entièrement à la charge du titulaire du marché ou la BCEAO apportera-t-elle une assistance ou prendra-t-elle en charge tout ou partie de ces démarches ?	L'accomplissement des formalités douanières incombe au titulaire du marché. La BCEAO délivrera, à la demande de l'adjudicataire, les attestations d'exonération.
50	Quels sont les critères minimaux de qualification exigés des soumissionnaires, notamment en ce qui concerne : la capacité financière ; l'expérience technique et les références similaires ; toute autre exigence de qualification applicable ?	Les entreprises doivent avoir une bonne situation financière et être en capacité technique de réaliser les travaux conformément aux spécifications du DAO. Elles doivent également justifier de références significatives en travaux similaires.
51	Le cahier des charges fixe actuellement une puissance installée de 154 kWc pour le site de DALOA. Est-il possible d'envisager une augmentation de la puissance installée, sur la base des données réelles de consommation du site ?	La puissance de 154 kWc émane des résultats de l'étude sommaire annexés au cahier des charges. Cette valeur de base n'est pas formellement imposée. Le cas échéant, la puissance proposée devrait être justifiée en fonction des besoins réels tenant compte des contraintes du plan de calepinage et des historiques de consommation fournies.